

# 1<sup>ER</sup> TROPHÉE DE FRANCE METHOD FEEDER

## LAC D'AILLAS-SIGALENS

### 24 - 25 JUIN 2023



## Mot d'accueil :

Il y a plus d'un an maintenant lors de réunions préparatoires à notre assemblée générale 2022, la FFPSed est interpellée dans le cadre de « remontées terrain » sur :

- l'absence d'épreuves spécifiques Method feeder sur le calendrier fédéral, laissant par la même, nombre de ses licenciés « orphelins » de leur « nouvelle » pratique préférée, et sur leur désir de voir notre fédération promouvoir cette discipline à l'instar d'autres fédérations étrangères et de la FIPS,
- l'existence de clubs structurés non affiliés à la FFPS sur le territoire national, clubs qui participent à des compétitions spécifiques à la technique, y compris à l'étranger,
- l'organisation de nombreux concours à succès « METHOD » pilotés par des clubs ou AAPPMA,
- des demandes de plus en plus grandes de passionnés formulant les mêmes requêtes via les réseaux sociaux,

Aujourd'hui, je suis heureux de répondre favorablement à ces attentes en vous proposant la première épreuve fédérale consacrée à la technique du Method feeder.

Un grand merci à la fédération de la Gironde pour la Pêche & la Protection des milieux Aquatiques de nous accueillir dans ce magnifique lac d'Aillas - Sigalens ainsi qu'à Éric Auguste et ses équipes de la commission Eau douce du CDPS33

Puisse cette compétition susciter un réel engouement et vous donner satisfaction !



Jean Luc QUERNEC

Président de la commission Eau douce de la FFPS



La Fédération de Pêche de la Gironde est ravie d'accueillir ce premier Trophée de France Method Feeder sur son territoire.

En tant que partenaire de la FFPS, la collaboration autour de cet évènement novateur nous est apparue comme une évidence.

Le lac d'Aillas-Sigalens (aussi appelé lac des 3 rives) est un site prisé des pêcheurs girondins dans un environnement naturel calme et apaisant, qui nous l'espérons saura séduire les participants à cette compétition



Daniel BOURDIE

Président de la fédération de Gironde pour la Pêche & la Protection du milieu aquatique

\*\*\*\*\*

Cela a été, une surprise, lorsque qu'en fin d'année 2022, la FFPSD a proposé au CDPS ED33 d'organiser le 1er Trophée de France Method Feeder, je n'ai pas réfléchi très longtemps et j'ai donné mon accord, je pensais que cela pourrait être une très bonne chose pour notre région d'organiser une telle épreuve et surtout la première en France !

Après plusieurs réunions, il a été finalisé que ce serait le Lac d'AILLAS ET SIGALENS qui serait le site d'accueil de ce 1er Trophée de France Method Feeder.

C'est un lac où il y a beaucoup de poissons et dont les mairies font pas mal d'aménagements .

Nous avons maintenant accès à l'autre berge du lac grâce à leurs efforts conjoints .

La Fédération de pêche de la Gironde fait aussi pas mal d'efforts, notamment au niveau du rempoissonnement.

J'espère qu'à l'avenir on pourra y organiser d'autres épreuves.

En espérant ce Trophée soit une belle épreuve !



Éric AUGUSTE

Président de la commission Eau Douce du CDPS 33



## Infos SITE

Lac	AILLAS - SIGALENS
Secteurs et / ou sous - secteurs	répartis en fonction des inscrits
Courant	Nul
Profondeur	De 2 m à 8 mètres
Poissons dominants	Carpes - Brèmes – Gardons – Carassins- Esturgeons



## Quelques vidéos de présentation du site :

<https://youtu.be/dOtMNUmMLK8>

[https://youtu.be/OuAms0du\\_bl](https://youtu.be/OuAms0du_bl)



## Profondeurs du lac :



Cartographie de la bathymétrie du lac d'Aillas et Sigalens (mars 2015)

### Légende

Isobathes de profondeur (m)	2.5	5.5	8.5	
	3	6		Point de plus grande profondeur
	3.5	6.5		Mise à l'eau-Aillas
	4	7		Cours d'eau (2013)
	4.5	7.5		
	5	8		



Source : BD carthage 2014, IGN 2014,  
FDAAPPMA33  
Réalisation : FDAAPPMA 33

# REGLEMENT

Epreuve en DUO en deux manches de 5 heures avec classement dit « de voisinage » par secteurs et/ou sous-secteurs.

Seules les techniques de pêche « Method feeder » sont autorisées avec les particularités suivantes :

Seuls les method feeder de type flat, banjo, hybrid, pellet feeder sont autorisés, la technique x safe system est tolérée

Le bas de ligne ne peut pas dépasser 25 cm ni inférieur à 8 cm. Les nylons en « fluorocarbon » sont autorisés, la tresse n'est pas autorisée en bas de ligne, ni en corps de ligne.

Seuls les hameçons simples à une branche sont autorisés (max n°8)

Les pêcheurs peuvent utiliser n'importe quelle canne qu'ils jugent appropriées pour la pêche au method feeder à l'exception des cannes spécifiques destinées à la pêche en batterie

Pour l'amorçage, une canne conçue pour la pêche de la carpe est autorisée.

L'échosondeur est interdit (y compris entre les deux manches) - Tapis de réception ou cradle obligatoire,

Les esturgeons doivent être pesés dès leur prise en évitant toute manipulation extérieure de leur élément naturel, ils seront pesés par un commissaire et remis à l'eau immédiatement

Il est interdit de mettre plus de 25 kg dans une même bourriche, en cas de dépassement la bourriche sera validée pour 25 Kg, tout poisson supérieur à un poids de 5kg sera pesé et relâché immédiatement par intervention des commissaires de pesées.

## LIMITATIONS

Ne sont admises que les esches suivantes : Maïs – Chènevis – graines toastées - Pellets et similaires (toutes tailles) - Bouillettes (max diam 15)

	Maximum	Particularités
Cannes	4,60 m	
Amorce	15 litres	
Vers de terre *	1 litre	Entiers



**(\*) : Les vers de terre doivent être présentés dans des boîtes mesure officielles .**

## HORAIRES

	Manche1	Manche2
Rendez-vous et contrôle des licences	9h00	6h30
Tirage au sort	10h00	7h00
Début des contrôles (*)	11h30	8h30
Amorçage	12h50	9h50
Début de la manche	13h00	10h00
5 minutes	17h55	14h55
Fin de la manche	18h00	15h00
Palmarès		17h00



## Un seul point de rendez-vous :

Adresse	
Place de la Mairie de SIGALENS Le POUTEOU EST 33690 SIGALENS	

## Restauration rapide

*Buvette et restauration possible*

Repas à 8€ livré sur place au pêcheur (numéro) composé de 2 sandwiches, une poche de chips et une boisson



### Réservation auprès de Mr AUGUSTE Eric Président du CDPSED 33:

Pour le samedi par mail 8 jours avant l'épreuve à : [loupe40@orange.fr](mailto:loupe40@orange.fr)

Pour le dimanche par mail ou lors du rassemblement du samedi matin dernier délai

Bien préciser le nom du pêcheur, nombre (si accompagnant) et le détail des boissons

Sandwichs : Merguez, Saucisses, Ventrêches, Saucisson, Jambon de Bayonne, Fromage

Boissons : Coca, Orangina, Ice-Tea, eau

## Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Contacts Epreuve	Pascal ROCHER	06 27 11 33 58	<a href="mailto:procher@ffpsed.fr">procher@ffpsed.fr</a>
	Michel THIROT	06 22 16 38 10	
Président CR Nouvelle Aquitaine	Philippe AURIAULT	05 49 45 98 45	<a href="mailto:pauriault@ffpsed.fr">pauriault@ffpsed.fr</a>
Forfait et Restauration CDPSED 33	Éric AUGUSTE	06 34 84 65 27	<a href="mailto:loupe40@orange.fr">loupe40@orange.fr</a>
Gestionnaire du parcours FD33	Nicolas LARREBOURE	06 13 49 33 32	<a href="mailto:nicolas.larreboure@peche33.com">nicolas.larreboure@peche33.com</a>

# Inscriptions via formulaire sur site [ffpsed.fr](http://ffpsed.fr)

50€ par équipe (pêcheurs possédant déjà une licence FFPS)

**+10 € par pêcheur non licencié** (licence événementielle à demander et à régler via le formulaire d'inscription )

**Epreuve limitée à 50 équipes** – Inscription à réception du courrier avec chèque correspondant à l'ordre de :

**FFPS Commission Eau Douce** adressé à :

Pascal ROCHER – 2, rue d'ANJOU – 86500 MONTMORILLON ( France )



## Adresses utiles :

Hébergement :

Office de tourisme du Sud Gironde : 05 56 65 61 31, 05 56 25 25 84 , 05 56 63 68 00

